

Projet Croissant de Paix et rue de la Sarthe

Requête 4301-2025

Réponses d'Enbridge Gaz Québec à la demande de
renseignements no. 1 de la Régie
Le 30 juillet 2025

RÉPONSES D'ENBRIDGE GAZ QUÉBEC À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE POUR OBTENIR L'AUTORISATION DE PROCÉDER À DES INVESTISSEMENTS POUR LE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE ET DE BRANCHEMENTS AU RÉSEAU GAZIER D'ENBRIDGE GAZ QUÉBEC SUR CROISSANT DE LA PAIX ET SUR LA RUE DE LA SARTHE

COÛTS PRÉVUS AU PROJET

1. **Référence :** Pièce [B-0005](#), p. 7.

Préambule :

(i) « Le Projet requiert des investissements totalisant 2 079 945 \$. La répartition des coûts selon la nature des travaux est la suivante :

Activités	Coûts prévus (\$)
Services entrepreneurs ²	1 601 413 \$
Matériaux	5 638 \$
Services externes	16 321 \$
Contingence	405 843 \$
Entente avec la Ville de Gatineau	50 730 \$
Total	2 079 945 \$

À la note 2 : « Inklus le coût des branchements. »

Demandes :

1.1 Selon la référence, la Régie note que l'activité « Services entrepreneurs » représente 96 % des coûts du Projet (hors contingence) et inclut les coûts des branchements. De plus, l'activité « Matériaux » représente moins de 1 % des coûts.

1.1.1. Veuillez élaborer sur la méthodologie utilisée par le Distributeur afin d'établir les coûts totaux prévus pour le Projet, ainsi que leur ventilation.

Réponse 1.1.1 :

Enbridge Gaz Québec (ci-après « EGQ ») travaille toujours avec un entrepreneur spécialisé pour effectuer la réalisation de ses projets, lesquels sont catégorisés en deux types :

1. Projet d'extension;
2. Projet de catégorie « 3R » (relocalisation, remplacement et renforcement).

Selon le type de projet, la méthodologie d'établissement des coûts pour les travaux liés aux conduites et aux branchements est différente. Dans le cadre d'un projet d'extension, le coût unitaire est généralement utilisé tandis que dans le cadre d'un projet de catégorie « 3R », une analyse plus complète est requise afin de déterminer les coûts. Cette analyse tient compte des caractéristiques propres au projet et dépend de la durée du projet ainsi que des coûts liés au matériel utilisé (ci-après, cette méthodologie sera nommée « T&M »).

Le présent Projet étant de type « 3R », EGQ a établi les coûts associés aux travaux de remplacement des conduites et des branchements (se trouvant sous la rubrique « Services entrepreneurs ») selon la méthodologie T&M. Le distributeur s'est également basé sur son expérience ainsi que sur les coûts de projets similaires complétés dans les cinq dernières années. Cette estimation a été ensuite précisée par l'obtention d'une soumission de la part de l'entrepreneur responsable de son exécution.

Plus précisément, les coûts du Projet présentés aux différentes rubriques à la référence (i), se détaillent comme suit :

- **« Services entrepreneurs » :**
 - Abandon des anciennes conduites et raccordement des nouvelles conduites : 976 945,89 \$
 - Branchements : 344 246,44 \$
 - Travaux de restauration (matériaux et main-d'œuvre)¹ : 280 220,99 \$

- **« Matériaux » :**
 - Conduites principales et branchements en plastique : 5 365,47 \$
 - Composantes nécessaires pour le raccord de la nouvelle conduite au reste du réseau : 272,58 \$

- **« Services externes » :**
 - Travaux topographiques nécessaires au Projet : 7 821,07 \$
 - Conception des plans par une firme externe spécialisée : 8 500 \$

¹ Il est à noter que les travaux de restauration se feront avec un deuxième entrepreneur et les coûts prévus sont présentés de manière globale (matériaux et main-d'œuvre), conformément à la soumission de ce dernier, expliquant l'absence de ventilation distincte entre les deux éléments.

- « Contingence » :

- La contingence utilisée pour ce Projet est de 20 %, conformément au standard utilisé par le distributeur dans les dernières années;
- Un 5 % additionnel a été ajouté pour les frais généraux, lequel montant aurait dû être présenté sur une ligne distincte. Ce 5 % couvre les frais indirects, tels que les salaires, les avantages sociaux, les frais administratifs, etc.

Il est important de souligner que, malgré l'utilisation habituelle de 20 %, la contingence peut varier d'un projet à l'autre en fonction des caractéristiques dudit projet. Depuis plusieurs années, EGQ s'appuie sur les standards dérivés des contingences suggérées par l'American Association of Cost Engineers (ci-après « AACE »)². La détermination de la contingence dépend, d'une part, de l'estimation du projet et, d'autre part, de considérations particulières pouvant s'ajouter, lesquelles peuvent avoir un effet à la hausse ou à la baisse, selon la nature du projet ainsi que les risques identifiés.

EGQ se base donc, en partie, sur son expérience et sur l'historique de projets antérieurs afin de déterminer, selon les spécificités du projet, le taux à utiliser. Dans le cadre du Projet qui fait l'objet du présent dossier, les risques de dépassement de coûts sont considérés comme étant limités. En effet, EGQ connaît bien le type de sol dans lequel les travaux doivent être réalisés étant donné qu'elle a effectué des travaux similaires dans les cinq dernières années sur des rues avoisinantes. De plus, la présence de roc a été constaté dans certaines rues avoisinantes, ce qui a amené EGQ à effectuer la planification du Projet et des coûts en conséquence.

- « Entente avec la Ville de Gatineau » :

- Montant représentant 2,5 % des coûts totaux du Projet budgété, le tout selon l'entente intervenue entre EGQ et la ville de Gatineau.
- Cette entente encadre plusieurs situations, notamment le versement d'une somme forfaitaire annuelle de 2,5 % de la valeur des travaux d'implantation et d'amélioration sur le territoire de la ville.

En terminant, tel qu'il appert des exemples de projets d'investissement antérieurs présentés ci-dessous, il est habituel que les coûts présentés à la rubrique « Services entrepreneurs » représentent la majorité des coûts totaux. Bien que dans plusieurs projets antérieurs, les coûts associés aux travaux d'installation des branchements sont présentés sur une ligne distincte dans la présentation des coûts totaux du projet, il importe de mentionner que ces travaux sont généralement exécutés par le même entrepreneur spécialisé que pour l'installation des conduites dans un projet. Conséquemment, en prenant en considération ces coûts et ceux de la rubrique « Services entrepreneurs », qui ont été regroupés dans le cadre du présent projet, les exemples suivants illustrent bien le fait que les coûts associés aux « Services

² Dossier R-4039-2018, pièce B-0014, GI-2, Document 1, réponse 5.1.

entrepreneurs » représentent en fait la majorité des coûts totaux des projets (hors contingence) :

- Projet boulevard St-Joseph : 88 % des coûts du projet³;
- Projet Secteur Nord, Phase II : 66 % des coûts du projet⁴;
- Projet Meredith : 93 % des coûts du projet⁵;
- Projet Le Plateau – Phase 52-53 : 93% des coûts du projet⁶.

1.1.2. En complément à la réponse à la question précédente, veuillez indiquer si les coûts prévus au Projet relatifs à l'activité « Services entrepreneurs » ont été établis sur la base de récents projets comparables ou de soumissions obtenues. Dans la négative, veuillez expliquer.

Réponse 1.1.2:

EGQ réfère la Régie à la réponse 1.1.1 de la présente demande de renseignements.

1.1.3. Veuillez clarifier ce qui est inclus à l'activité « Matériaux » et si certains matériaux sont inclus sous l'activité « Services entrepreneurs ».

Réponse 1.1.3 :

EGQ réfère la Régie à la réponse 1.1.1 de la présente demande de renseignements, dans laquelle elle énumère tous les matériaux inclus sous la rubrique « Matériaux ». Certains matériaux sont toutefois inclus sous la rubrique « Services entrepreneurs », soit ceux concernant les travaux de restauration (asphalte, béton, pelouse, interlock, roche, terre, etc.). Ces coûts sont transmis à EGQ comme un tout par l'entrepreneur responsable de cette portion des travaux.

³ Dossier R-4218-2022, pièce B-0005, GI-1, Document 1, page 8. $((2\ 678\ 730+88\ 377)/(3\ 746\ 742-599\ 479)*100)$

⁴ Dossier R-4155-2021, pièce B-0005, GI-1, Document 1, page 10. $((3\ 143\ 955+111\ 000)/(5\ 874\ 809-906\ 535)*100)$

⁵ Dossier R-4092-2019, pièce B-0005, GI-1, Document 1, page 8. $((693\ 552+202\ 062)/(1\ 078\ 375-110\ 785)*100)$

⁶ Dossier R-4048-2018, pièce B-0005, GI-1, Document 1, page 8. $((551\ 555+246\ 026)/1\ 098\ 498-82\ 733-158\ 250)*100)$

1.1.4. Veuillez expliquer et élaborer quant au niveau de contingence prévu au Projet, soit de l'ordre de près de 25 % des coûts (hors contingence), et au risque de dépassement des coûts en contingence.

Réponse 1.1.4 :

EGQ réfère la Régie à la réponse 1.1.1 de la présente demande de renseignements.

Vu l'analyse effectuée et les caractéristiques du présent Projet, EGQ évalue le risque de dépassement des coûts en contingence comme étant faible.

1.2 Veuillez présenter un détail des composantes pour chacune des activités du Projet.

Réponse 1.2 :

EGQ réfère la Régie à la réponse 1.1.1 de la présente demande de renseignements.

1.3 Veuillez clarifier en quoi consiste l'entente avec la Ville de Gatineau et le coût y étant associé.

Réponse 1.3 :

EGQ réfère la Régie à la réponse 1.1.1 de la présente demande de renseignements.

RISQUES ASSOCIÉS AUX TRAVAUX

- 2. Références :**
- (i) Pièce [B-0005](#), p. 8 ;
 - (ii) Pièce [B-0005](#), p. 9.

Préambule :

(i) Le Distributeur explique que, parmi les trois options envisagées pour le Projet, l'option 1 a été retenue pour cette raison :

« L'option retenue permet de réduire considérablement la durée de l'interruption pour les clients alimentés par cette conduite en leur assurant un approvisionnement en gaz naturel pour la majeure durée des travaux. En effet, l'alimentation en gaz naturel de ces clients ne sera

interrompue qu'au moment du remplacement de leur branchement, soit pour une période d'environ une journée ». [nous soulignons]

(ii) « Le calendrier ci-dessous présente les grandes étapes de réalisation du présent Projet :

Activités	Début	Fin
Planification du Projet	Mars 2025	Août 2025
Obtention du permis de la Ville de Gatineau	Juillet 2025	Août 2025
Dépôt de la preuve et décision de la Régie	Juin 2025	Septembre 2025
Construction des conduites et mise en gaz du Projet	Septembre 2025	Décembre 2025 ³

À la note 3 : « *Tout dépendant de la date de la fin des travaux, il y a une possibilité que les travaux de restauration puissent se faire seulement au printemps 2026 puisque ces travaux nécessiteront notamment l'installation de pelouse* ».

Demandes :

2.1 En référence à (ii), veuillez préciser les dates visées pour le début et la fin des travaux relatifs à la construction des conduites et mise en gaz du Projet.

Réponse 2.1 :

Puisque l'objectif initial du distributeur était de commencer les travaux dès le début du mois de septembre, EGQ sera prête à les débiter dès que la Régie aura rendu sa décision. Dépendant de la date de la réception de cette décision, il est toutefois possible que la fin des travaux soit reportée afin d'éviter d'effectuer les travaux en période hivernale⁷, d'autant plus qu'il n'existe aucune circonstance particulière dans le présent Projet nécessitant de terminer les travaux au cours de l'hiver.

Il importe de souligner qu'il n'est pas inhabituel pour le distributeur de procéder à un arrêt des travaux le temps de laisser passer la période hivernale lorsque possible⁸. Une telle manière de procéder permet de mieux respecter le budget autorisé et d'éviter une hausse importante des coûts due aux conditions hivernales plus difficiles. Advenant une telle situation, EGQ

⁷ La période hivernale associée aux coûts débute en janvier.

⁸ Cette approche n'est pas possible pour tous les projets et certains doivent se poursuivre en période hivernale, ce qui est alors prévu dans les coûts. Toutefois, ce n'est pas le cas du présent Projet.

n'entrevoit aucun enjeu important mettant en péril le Projet ou le respect du budget qui serait alors approuvé.

Cela étant dit, le distributeur estime la durée des travaux à un total de 30,5 jours pour la rue de la Sarthe et 53,5 jours pour Croissant de la Paix. Il est à noter qu'un chevauchement, limité à quelques jours seulement, entre les travaux des deux rues est prévu, entraînant une durée totale un peu plus courte.

Par conséquent, la date de terminaison des travaux pourrait être (sans prendre en considération le chevauchement de quelques jours) :

- Fin décembre dans le cas d'une autorisation au 1^{er} septembre;
- Mi-janvier dans le cas d'une autorisation au 15 septembre;
- Début février dans le cas d'une autorisation au 30 septembre.

Dans les deux derniers cas de figure, les travaux seront avancés jusqu'à la fin décembre et la fin des travaux sera reportée au printemps 2026.

2.2 Dans la mesure où EGQ prévoit une interruption de service au moment du remplacement des branchements, tel que mentionné à la référence (i) et que la fin des travaux est prévue en décembre 2025, tel que présenté à la référence (ii), veuillez indiquer si ces interruptions de service pourraient survenir durant la période d'hiver. Dans l'affirmative, veuillez élaborer sur la possibilité que l'ensemble des interruptions soient complétées avant la période d'hiver.

Réponse 2.2 :

Initialement, aucune interruption de service du gaz naturel n'était prévue en période d'hiver. Dépendant de la date de la réception d'une décision positive, le cas échéant, il se pourrait que des interruptions de service de gaz naturel soient nécessaires en période hivernale pour compléter ou avancer les travaux. Toutefois, pour qu'une interruption soit envisagée durant la période d'hiver, une entente spécifique doit être conclue entre EGQ et le client⁹. Ceci explique d'ailleurs pourquoi le distributeur prévoit débiter les travaux, sans délai, dès la réception d'une décision positive, le cas échéant.

⁹ La période d'hiver associée aux interruptions vs celle associée aux coûts des travaux ne débutent pas en même temps. De plus, celle associée aux interruptions ne débute jamais la même date d'une année à l'autre. Découlant d'une politique interne, c'est une équipe d'Enbridge Gas Inc. qui analyse les températures et détermine la date de départ de la période hivernale. Habituellement, cette période débute entre le 1^{er} et 30 novembre.

2.3 Veuillez indiquer certaines des tâches, autres que les travaux de restauration, peuvent être réalisés durant les mois d'hiver, par exemple, en décembre.

Réponse 2.3 :

De manière générale, il est possible de réaliser des travaux d'excavation et d'installation de conduites durant l'hiver si nécessaire. EGQ essaie toutefois, autant que possible, d'effectuer ce type de travaux en dehors de la période hivernale notamment pour réduire les coûts. En l'espèce, EGQ n'envisage pas qu'il soit nécessaire d'effectuer des travaux au cours de cette période.

2.4 Selon l'éventualité que les travaux de restauration soient reportés au printemps 2026, tel que mentionné à la référence (ii), veuillez élaborer sur les enjeux relatifs à la restauration des terrains résidentiels et les coûts additionnels associés, le cas échéant, à un tel report.

Réponse 2.4 :

La réalisation de travaux de restauration après la période hivernale est déjà survenue dans le cadre de projets antérieurs. Forte de cette expérience, EGQ est donc en mesure d'affirmer qu'elle ne prévoit aucun enjeu important relativement à la restauration des terrains résidentiels. Une restauration temporaire sera faite pour sécuriser l'emplacement des travaux le temps que les travaux de restauration soient faits au printemps. Il est possible d'avoir des coûts additionnels mineurs, notamment pour de l'entretien au cours de l'hiver lié aux ouvertures effectuées dans la chaussée. Cela fait partie des risques du Projet et ceux-ci seraient couverts par la contingence.

2.5 En référence à (i), la Régie constate que l'option retenue tient compte d'une interruption de service pour une période d'environ une journée.

Veuillez indiquer si le Distributeur a identifié des risques ou circonstances pouvant avoir pour effet d'interrompre l'alimentation en gaz naturel des clients pour une période supérieure à une journée. Le cas échéant, veuillez élaborer.

Réponse 2.5 :

EGQ a analysé la situation et n'entrevoit aucun risque majeur ou circonstance pouvant avoir pour effet d'interrompre le service pour une période dépassant une journée.

Advenant une telle situation, il serait néanmoins possible d'installer un branchement temporaire pour le client concerné afin de réduire l'impact de l'interruption, le cas échéant.

2.6 Veuillez indiquer si EGQ a réalisé une analyse géotechnique ou relative à la qualité des sols permettant d'identifier les risques pour la réalisation des travaux. Le cas échéant, veuillez élaborer.

Réponse 2.6 :

EGQ n'a pas réalisé une analyse géotechnique relativement à la qualité du sol puisque, depuis 2020, le distributeur réalise des projets similaires, mais de plus petites envergures, sur des rues adjacentes afin notamment de procéder au remplacement de branchements en cuivre. EGQ a donc une bonne connaissance des enjeux possibles au niveau des sols.